

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS**

7 rue de Jouy
75181 Paris cedex 04
Téléphone : 01.44.59.44.00
Télécopie : 01.44.59.46.46

2532584/6-5

Les horaires d'ouvertures sont
consultables sur le site internet :
<http://paris.tribunal-administratif.fr>
<https://paris.tribunal-administratif.fr>

Maître PLASSE Cassandra
63 avenue Marceau
75116 PARIS

Dossier n° : 2532584/6-5

(à rappeler dans toutes correspondances)

SYNDICAT DES GILETS JAUNES c/ PRÉFET DE
POLICE

AVIS D'AUDIENCE (REQUÊTE EN RÉFÉRÉ)

Maître,

Au vu de la requête en référé, enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus, j'ai l'honneur de vous convoquer à l'audience que le juge des référés a fixée le 24/11/2025 à 10:30 heures. L'audience se tiendra dans la salle Louise Cadoux à l'adresse suivante :

7 rue de Jouy

75181 Paris

Vous êtes invité(e), si vous le jugez opportun, à assister à cette séance.

J'attire votre attention sur le fait que le juge des référés statue au terme d'une procédure contradictoire qui peut être écrite **ou orale** en application de l'article L 522-1 du code de justice administrative. Il s'ensuit que le juge des référés est en droit de tenir compte des observations produites par oral, même si l'adversaire, absent, n'a pas été à même d'en discuter.

La clôture de l'instruction interviendra selon les modalités de l'article R 522-8 du code précité.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,